

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté de  
Communes MARANA GOLO  
2024/60**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>37</b>	<b>37</b>	<b>21</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>28/03/2024</b>

<b>Date d'affichage</b>

<b>Objet de la Délibération</b>
---------------------------------

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 11 avril à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

**Etaient Présents (20)** : Paule ALBERTINI - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Joseph GALLETTI – Isabelle GIUDICELLI - Jean Charles GIABICONI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – François MONTI – José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI

**Pouvoirs (1)** : Charlotte TERRIGHI donne pouvoir à Jean DOMINICI

**Absents (16)** : Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Muriel BELTRAN – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Fortuné FELLICELLI – Maria GAROBY - Charles MARCELLI - Alain MAZZONI - Anne Marie NATALI – Pierre NATALI - Angèle NERI - Marjorie PINDUCCI – Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

**Objet de la délibération : Listes des provisions constituées 2024**

Monsieur Joseph GALLETTI a été désigné comme secrétaire de séance

Le président rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche de fiabilisation de ses comptes et de ses processus financiers et comptables. Cela se traduit par plusieurs projets tels que le passage à la nomenclature M57 dès le 01 janvier 2023 ou la volonté de rentrer dans des démarches de contrôle interne de gestion. L'objectif de ces démarches est d'améliorer en continu la fiabilité des résultats de fonctionnement de la Communauté de communes et de favoriser une transparence des comptes.

En application des principes de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation de la valeur de l'actif.

Les situations nécessitant cette application sont les suivantes (article R 2321-2 du CGCT) :

- Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune ;
- Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du Code de commerce ;
- En cas de créances irrécouvrables (ou dépréciations) : lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis et/ou en cas de mise en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire. En dehors des cas cités ci-dessus, la commune peut décider de constituer des provisions dites « facultatives » dès l'apparition d'un risque avéré.

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
<b>LE :</b> [ ]
Et publication ou notification
<b>DU :</b> [ ]

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20240411-2024-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2024

Par délibération n° 2022/98 du 12 décembre 2022 actant de l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57, la communauté de communes a maintenu le système de provisions semi-budgétaires.

Ce système de provisions d'applique à l'ensemble des budgets de la communauté de communes Marana Golo.

Afin d'assurer le strict respect de cette disposition, il vous est proposé de délibérer sur toutes les constitutions et reprises de provisions réalisées dans le courant de l'exercice 2023 et sur la constitution des provisions 2024 dont le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

<b>BUDGET PRINCIPAL – Exercice 2023</b>					
<b>Nature de la provision</b>	<b>Domaine</b>	<b>Année de constitution</b>	<b>Montant de la provision</b>	<b>Montant de la reprise</b>	<b>Solde</b>
Dépréciation compte de tiers – Exercice 2017	Déchetterie	2023	53 618.64	0.00	53 618.64
Total					53 618.64
<b>BUDGET Annexe de l'Eau – Exercice 2023</b>					
<b>Nature de la provision</b>	<b>Domaine</b>	<b>Année de constitution</b>	<b>Montant de la provision</b>	<b>Montant de la reprise</b>	<b>Solde</b>
Dépréciation compte de tiers – Exercice 2000-2015	Régie Eau	2018 à 2023	1 026 240.00	0.00	1 026 240.00
Dépréciation compte de tiers – Exercice 2016-2017	Régie Eau	2023	142 795.66	0.00	142 795.66
Dépréciation compte de tiers – Exercice 2000-2017	Régie Eau	2023		705 208,92	-705 208,92
Total					467 686.56
<b>BUDGET Annexe de l'Assainissement – Exercice 2023</b>					
<b>Nature de la provision</b>	<b>Domaine</b>	<b>Année de constitution</b>	<b>Montant de la provision</b>	<b>Montant de la reprise</b>	<b>Solde</b>
Dépréciation compte de tiers – Exercice 2000-2017	Régie Assainissement	2023	22 263.00	0.00	22 263.00
Total					22 263.00

Une vision synthétique des provisions pour l'exercice 2024 vous est présentée dans le tableau ci-dessous :

<b>BUDGET PRINCIPAL – Exercice 2024</b>					
<b>Nature de la provision</b>	<b>Domaine</b>	<b>Montant des provisions au BP 2024</b>	<b>Montant des provisions constituées</b>	<b>Montant des reprises</b>	<b>Solde</b>
Dépréciation compte de tiers Exercice 2018-2019	Déchetterie	4 733.59	58 352.33	0.00	58 352.33
Compte Epargne Temps	RH	50 214.50	50 214.50	0.00	50 214.50
Pour charges : Reversement CRTE CAB 2022/2023	CRTE	42 000.00	42 000.00	0.00	42 000.00

Pour charges : Taxe additionnelle de séjour CDC 2020/2021/2022	Tourisme	92 043.98	92 043.98	0.00	92 043.98
Total					242 610.71
<b>BUDGET Annexe de l'Eau - Exercice 2024</b>					
<b>Nature de la provision</b>	<b>Domaine</b>	<b>Montant des provisions au BP 2024</b>	<b>Montant des provisions constituées</b>	<b>Montant des reprises</b>	<b>Solde</b>
Dépréciation compte de tiers Exercice 2018- 2019	Régie Eau	345 968.55	1 515 004.21	705 208.98	809 795.18
<b>BUDGET Annexe de l'Assainissement – Exercice 2024</b>					
<b>Nature de la provision</b>	<b>Domaine</b>	<b>Montant des provisions au BP 2024</b>	<b>Montant des provisions constituées</b>	<b>Montant des reprises</b>	<b>Solde</b>
Dépréciation compte de tiers Exercice 2018- 2019	Régie Assainissement	95 664.07	117 927.07	0.00	117 927.07
Pour charges : emprunt corrélé livret A	Emprunts	85 610.00	0.00	0.00	85 610.00
Total					203 537.07

Vu le code Général des collectivités territoriales,  
Vu les nomenclatures M4 et M57,  
Vu la délibération n° 2022/98 du 12 décembre 2022,  
Vu la délibération n°2023/48 du 24/07/2023,

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide :

- 1- L'approbation des constitutions de provisions pour un montant de 53 618.64 € et aucune reprise de provisions sur le budget principal dans son exercice 2023
- 2- L'approbation de la constitution de provisions pour un montant de 242 610.71 € au titre des provisions pour dépréciation de compte de tiers, pour financer le compte épargne temps, et au titre des autres charges sur le budget principal pour l'exercice 2024
- 3- L'approbation des constitutions de provisions pour un montant de 1 169 035.66 € et une reprise de provisions pour un montant de 705 208.98 € sur le budget annexe de l'eau dans son exercice 2023
- 4- L'approbation de la constitution de provisions pour un montant de 345 968.55 € au titre des provisions pour dépréciation de compte de tiers, sur le budget annexe de l'eau pour l'exercice 2024
- 5- L'approbation des constitutions de provisions pour un montant de 22 263.00 € et aucune reprise de provisions sur le budget annexe de l'assainissement dans son exercice 2023
- 6- L'approbation de la constitution de provisions pour un montant de 181 274.07 € au titre des provisions pour dépréciation de compte de tiers, et au titre des autres charges sur le budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2024

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

**Le Président**  
**Jean DOMINICI**